|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DÉLÉGUÉS DES MINISTRES** | Documents d’information | **CM/Inf(2022)13** | 17 mai 2022 |

|  |
| --- |
| **Bilan de la Présidence italiennedu Comité des Ministres du Conseil de l’Europe(17 novembre 2021 – 20 mai 2022)** |

**Introduction**

Le 17 novembre 2021, l’Italie a eu l’honneur de prendre la présidence du Comité des Ministres pour la huitième fois depuis son adhésion au Conseil de l’Europe, dont elle a été un membre fondateur en 1949. Elle a assumé cet engagement avec un sens aigu des responsabilités et pleinement consciente des opportunités et des défis qu’il impliquerait. Mue par le dessein bien arrêté de favoriser le renforcement du dialogue et de la coopération et de réaffirmer les principes et valeurs qui unissent tous les États membres au sein du Conseil de l’Europe, notre Présidence a été inclusive et participative et a suivi résolument une approche axée sur les résultats et s’est efforcé de préserver la crédibilité de l’Organisation et son rôle important dans la protection des droits de l’homme, de la démocratie et de l’Etat de droit.

Dans la poursuite de cet objectif, la Présidence italienne a accordé une grande valeur au dialogue constant et fructueux avec la Secrétaire Générale et le Président de l’Assemblée parlementaire afin d’assurer la cohésion et la convergence des trois institutions et leur pleine adhésion au processus décisionnel du Conseil de l’Europe.

## Dans cet esprit, une participation au niveau politique a été assurée à toutes les sessions de l’Assemblée parlementaire. Cet investissement a culminé avec la présence du Président de la République italienne à la deuxième partie de session de l’Assemblée, qui s’est tenue du 25 au 28 avril. Le Président italien du Comité des Ministres, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, M. Luigi Di Maio, a participé aux réunions du Bureau et de la Commission permanente de l’Assemblée parlementaire qui ont eu lieu à Rome les 25 et 26 novembre, ainsi qu’à la deuxième partie de session de l’Assemblée. La première partie de session, du 24 au 28 janvier, et la session extraordinaire dédiée aux conséquences de l’agression de la Fédération de Russie contre l’Ukraine, les 14 et 15 mars, se sont tenues en présence du Sous-secrétaire d’État italien aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, M. Benedetto Della Vedova.

La Présidence italienne, adhérant totalement à la vision qui fait de la protection des droits de l’homme et des libertés fondamentales le fondement même des valeurs communes européennes, a jugé important de promouvoir l’objectif visant à faire mieux connaître aux citoyens des États membres les valeurs et l’action du Conseil de l’Europe.

À cet égard, nous nous sommes efforcés de faire approuver un budget biennal qui s’inscrive dans le Cadre stratégique de la Secrétaire Générale et dans la décision de passer à une période de programmation de quatre ans. Nous y sommes parvenus, ce qui est une étape très importante pour mieux définir la direction stratégique de l’Organisation, même avec une crise aussi dramatique et inattendue que l’agression russe contre l’Ukraine.

Conformément à ces préoccupations stratégiques, l’action de la Présidence italienne s’est articulée autour de trois grands thèmes, déclinés eux-mêmes en sous-rubriques. Ces thèmes reflètent les domaines dans lesquels l’Italie a jugé le plus urgent d’intervenir, en s’efforçant de protéger les valeurs essentielles du Conseil de l’Europe, afin de promouvoir le dialogue et l’inclusivité et d’appliquer les enseignements tirés de la pandémie. Les trois axes thématiques de l’action menée par l’Italie ont été les suivants :

**1. Renouveler l’engagement envers nos principes et valeurs communs ;**

**2. Renforcer l’autonomisation des femmes et les droits des enfants et des adolescents et promouvoir les politiques de la jeunesse tout en luttant contre les discriminations ;**

**3. Construire un avenir centré sur les personnes.**

Les initiatives et évènements organisés au titre de ces axes thématiques sont décrits dans les paragraphes correspondants du présent document.

**L’agression de la Fédération de Russie contre l’Ukraine et autres conflits et crises en Europe**

Le cours de la Présidence italienne a été fortement affecté par la nécessité de faire face aux évènements dramatiques qui ont conduit, pour la première fois dans l’histoire de l’Organisation, à la décision du Comité des Ministres de retirer à un État, en l’occurrence la Fédération de Russie, sa qualité d’État membre de l’Organisation, décision rendue inévitable par l’agression illégale et injustifiable commise par la Fédération de Russie contre l’Ukraine.

En raison de la nature exceptionnelle de ces évènements, un bref récapitulatif des mesures qui ont dû être prises, conformément au Statut de l’Organisation, figure ci-après.

Le 24 février 2022, les Délégués des Ministres ont adopté une série de décisions condamnant avec la plus grande fermeté l’agression armée de la Fédération de Russie contre l’Ukraine, en violation du droit international, et exprimant leur soutien à l’Ukraine.

Le 25 février 2022, les Délégués, considérant la violation grave par la Fédération de Russie de ses obligations en vertu de l’Article 3 du Statut du Conseil de l’Europe, ont décidé, à la suite d’un échange de vues avec l’Assemblée parlementaire au sein du Comité mixte, de suspendre la Fédération de Russie de ses droits de représentation au Conseil de l’Europe, conformément à l’article 8 du Statut du Conseil de l’Europe, cette suspension prenant effet immédiatement en ce qui concerne les droits de représentation au Comité des Ministres et à l’Assemblée parlementaire.

Cette décision a été suivie, le 2 mars 2022, par l’adoption de la Résolution [CM/Res(2022)1](https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?reference=cm/res(2022)1) sur des conséquences juridiques et financières de la suspension de la Fédération de Russie de ses droits de représentation au Conseil de l’Europe.

Le 8 mars 2022, le Président du Comité des Ministres, le Président de l’Assemblée parlementaire et la Secrétaire Générale du Conseil de l’Europe ont appelé conjointement la Fédération de Russie à appliquer les mesures provisoires indiquées par la Cour européenne des droits de l’homme les 1er et 4 mars 2022, à garantir à toutes les personnes relevant de sa juridiction les droits et libertés définis dans la Convention européenne des droits de l’homme, à cesser son agression, à reprendre le chemin de la diplomatie et à se réengager pleinement envers les valeurs européennes.

Le 10 mars 2022, les Délégués ont décidé de consulter l’Assemblée parlementaire sur une potentielle future utilisation de l’article 8 du Statut du Conseil de l’Europe en réponse aux graves violations par la Fédération de Russie de ses obligations statutaires comme État membre du Conseil de l’Europe. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation quant au sort des victimes civiles de l’agression de la Fédération de Russie contre l’Ukraine et ont invité instamment la Fédération de Russie à mettre en œuvre les mesures provisoires indiquées par la Cour européenne des droits de l’homme les 1er et 4 mars 2022. Les Délégués ont salué la volonté des États membres d’accueillir ou de venir en aide à un nombre important et croissant de réfugiés cherchant protection hors d’Ukraine. Ils se sont aussi félicités du soutien apporté par les États qui ont ouvert leurs frontières aux réfugiés, ainsi que des initiatives prises par les organes et institutions du Conseil de l’Europe, notamment par la Banque de développement du Conseil de l’Europe et par la Commissaire aux droits de l’homme.

Le 15 mars 2022, le Président italien du Comité des Ministres, le Président de l’Assemblée parlementaire et la Secrétaire Générale du Conseil de l’Europe ont fait une déclaration commune après l’avis unanime rendu par l’Assemblée parlementaire, selon lequel la Fédération de Russie ne devait plus être un État membre de l’Organisation.

Le 16 mars 2022, les Délégués ont adopté la Résolution [CM/Res(2022)2](https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?ObjectID=0900001680a5da52) sur la cessation de la qualité de membre de la Fédération de Russie du Conseil de l’Europe au titre de l’Article 8 du Statut. Cette résolution se réfère, entre autres, à l’Avis n° 300 de l’Assemblée parlementaire, adopté à l’unanimité le 15 mars 2022, dans laquelle celle-ci a considéré que la Fédération de Russie ne pouvait plus être un État membre de l’Organisation. Avec cette résolution, le Comité des Ministres a décidé, dans le cadre de la procédure lancée en vertu de l’Article 8 du Statut du Conseil de l’Europe, que la Fédération de Russie cessait d’être membre du Conseil de l’Europe à compter du 16 mars 2022.

Le 23 mars 2022, les Délégués ont adopté la Résolution [CM/Res(2022)3](https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?ObjectID=0900001680a5ee2b) sur des conséquences juridiques et financières de la cessation de la qualité de membre du Conseil de l’Europe de la Fédération de Russie. Cette résolution dispose, entre autres (paragraphe 7), que la Fédération de Russie cessera d’être Haute Partie contractante à la Convention européenne des droits de l’homme à compter du 16 septembre 2022. Par conséquent, le Comité des Ministres continuera de surveiller l’exécution des arrêts et des règlements amiables concernés et la Fédération de Russie est tenue de les mettre en œuvre.

Tout en réagissant à la situation dramatique en Ukraine, le Comité des Ministres a reconnu qu’il existe des menaces pour la sécurité et la stabilité dans d’autres parties du continent, notamment dans les régions géorgiennes d’Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud.

Le 4 mai 2022, le Comité des Ministres a réitéré le soutien sans équivoque des États membres du Conseil de l’Europe à la souveraineté et à l’intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues.

1. **Renouveler l’engagement envers nos principes et valeurs communs**

L’Italie a donné la priorité à la revitalisation des principes et valeurs centraux du Conseil de l’Europe qui sous-tendent la coopération dans les États membres et au-delà, en intervenant dans plusieurs domaines cruciaux : la santé, les droits de l’homme et les droits sociaux, le sport et le dialogue interculturel.

1. **Santé :** L’impact de la pandémie sur nos systèmes de santé nationaux aura été l’occasion de passer à un système de santé plus résilient et plus inclusif.

Ce sujet a été débattu lors de la « Conférence sur la résilience sociale et l’équité dans la santé : Une perspective des droits humains pour améliorer la résilience et la préparation », qui s’est tenue à Rome, le 22 février 2022, et qui a été ouverte par le ministre italien de la Santé, M. Roberto Speranza, et par le Sous-secrétaire d’État aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, M. Benedetto Della Vedova. Le but de cette manifestation était de sensibiliser à l’importance de la protection des droits de l’homme lors de crises sanitaires et aux moyens d’aider les États membres à être plus résilients et mieux préparer à ces crises, en identifiant les besoins à prendre en compte pour protéger les groupes vulnérables, notamment les personnes qui ont des difficultés pour accéder aux soins.

1. **Les droits sociaux** sont un élément essentiel de la construction européenne et des principes fondateurs de l’Europe, les traditions nationales étant toutefois dûment respectées. L’Italie a contribué aux efforts du Conseil de l’Europe pour renforcer la Charte sociale en simplifiant ses procédures de suivi et en favorisant un dialogue plus régulier avec les gouvernements.
2. **Le patrimoine culturel** est un outil exceptionnel pour favoriser le dialogue et l’inclusion sociale et permettre d’œuvrer au développement d’une identité européenne démocratique et pluraliste, en améliorant en outre la qualité de vie de nos populations. Dans ce contexte, la Présidence italienne a accordé une place prépondérante à la priorité à la promotion de la culture dans le programme du Conseil de l’Europe, convoquant, pour la première fois depuis 2013, une conférence ministérielle des ministres de la Culture du Conseil de l’Europe. Défendre la culture en tant que vecteur du dialogue et de la démocratie a également été un objectif de la Présidence italienne, qui a attiré l’attention sur la contribution de l’Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels aux échanges et au dialogue entre les pays et les populations qui accueillent ces itinéraires et leur donnent vie.

Le 24 novembre 2021, l’exposition « Les Itinéraires culturels du Conseil de l’Europe en Italie : un patrimoine européen » a été inaugurée en présence de la Secrétaire Générale du Conseil de l’Europe. Elle illustre les 29 itinéraires qui parcourent l’Italie, itinéraires centenaires qui relient les cultures, les langues, les histoires et les traditions, participant ainsi à l’émergence d’une identité paneuropéenne.

La contribution des collectivités régionales et locales aux buts du Conseil de l’Europe a été au centre de la 41e session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, qui s’est tenue à Strasbourg du 22 au 24 mars 2022, avec la participation de la ministre italienne des Affaires régionales, Mme Maria Stella Gelmini.

La Conférence des ministres de la Culture « Créer notre avenir : la créativité et le patrimoine culturel en tant que ressources stratégiques pour une Europe diversifiée et démocratique » qui s’est tenue à Strasbourg le 1er avril 2022, a été organisée conjointement par le Conseil de l’Europe et le ministère de la culture italien. Son objectif était d’examiner comment le cadre juridique créé par les conventions du Conseil de l’Europe sur la culture, le patrimoine et le paysage peut aider la société à relever les défis de notre époque et comment le paysage culturel peut garantir la protection de la diversité culturelle et de la liberté d’expression dans l’environnement numérique et comment il peut élargir la participation démocratique. Cet évènement a été inauguré par la Secrétaire Générale, Mme Marija Pejčinović Burić, et par le ministre italien de la Culture, M. Dario Franceschini. Les ministres ont invité le Conseil de l’Europe à travailler à l’élaboration de lignes directrices pour intégrer les normes existantes dans le domaine de la culture, de la créativité et de la défense du patrimoine culturel en prenant en compte les dernières innovations technologiques, en particulier dans le domaine de l’intelligence artificielle. De plus, invitation a été faite à adopter une recommandation sur le rôle de la culture en tant qu’atout pour relever les défis mondiaux ainsi qu’un instrument juridique paneuropéen pour codifier les règles des coproductions télévisuelles et un dispositif financier public pour soutenir ces projets. À cette occasion, le ministre Franceschini a lancé « l’appel pour l’Ukraine » en faveur du secteur culturel ukrainien.

Le 11 avril 2022, une conférence de lancement du Label européen d’excellence en matière de gouvernance (ELoGE) s’est tenue à Venise, sous la Présidence italienne, et dans le cadre de la Conférence nationale pour la promotion du Label européen d’excellence en matière de gouvernance », en présence de la Sous-secrétaire d’État aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, M. Benedetto Della Vedova.

La Chambre des Députés italienne a accueilli la réunion de la commission de la culture de l’Assemblée parlementaire qui a eu lieu à Rome le 9 mai. L’ordre du jour de la session portait sur le droit d’accès à la culture et à la connaissance comme condition préalable de la citoyenneté démocratique et de la pleine participation à la vie de la collectivité et à la prise de décisions. Ont également participé à cette session le ministre italien de la Culture, M. Dario Franceschini, et le Sous-secrétaire d’État italien aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, M. Benedetto Della Vedova.

1. **Le sport** est également un outil essentiel de dialogue, pour autant qu’il soit administré de manière honnête et juste.

Les 6 et 7 décembre 2021, le département italien des Sports, représenté par la Sous-secrétaire d’État au sport, Mme Valentina Vezzali, et l’Accord partiel élargi sur le sport (EPAS) ont organisé conjointement une conférence sur l’intégrité dans le sport, à Rome, dont le but était de dresser le bilan de l’action menée dans trois grands domaines : la préparation de lignes directrices sur l’intégrité, la lutte contre la manipulation des compétitions sportives (Convention de Macolin) et la bonne gouvernance dans le sport.

Le 20 janvier, une réunion informelle du Comité des Ministres a été convoquée pour évaluer la mise en œuvre de « l’acquis » du Conseil de l’Europe en matière de protection des droits de l’homme, de l’état de droit et de la démocratie dans le domaine du sport et de la gouvernance du sport. Cette réunion s’est tenue en présence de représentants du Secrétariat, de l’Assemblée parlementaire et de la Cour européenne des droits de l’homme, qui ont contribué aux discussions sur les aspects les concernant.

1. **Le dialogue interculturel et interreligieux** est essentiel non seulement pour favoriser une politique de voisinage effective et améliorer la portée mondiale du Conseil de l’Europe, mais aussi pour promouvoir la connaissance mutuelle entre communautés.

À l’occasion de la Journée internationale en mémoire des victimes de l’Holocauste, le 27 janvier 2022, le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de l’Italie s’est joint à la communauté internationale pour honorer la mémoire des victimes de la Shoah. Dans le cadre de l’exercice de la présidence du Comité des Ministres, l’Italie a réitéré sa volonté de combattre toutes les formes de discrimination et d’intolérance, dont l’antisémitisme.

Le 2 mai 2022, dans le cadre de la Présidence italienne, une conférence internationale s’est tenue à Strasbourg sur le thème « Le dialogue interreligieux sur la religion et la paix, la religion et les droits de l’homme ». À cette occasion, les « principes de Strasbourg » ont été présentés. Il s’agit d’un ensemble de principes fondamentaux présidant au dialogue interreligieux, qui constitueront la base de l’action future de l’Organisation dans ce domaine.

1. **Renforcer l’autonomisation des femmes et les droits des enfants et des adolescents, promouvoir les politiques de la jeunesse tout en luttant contre les discriminations**

La deuxième ligne d’action de la Présidence italienne concernait la protection des catégories vulnérables, qui ont été le plus touchées par la pandémie, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants. En défendant leurs droits et leur participation à la vie publique, l’Italie a reconnu qu’il est crucial d’assurer leur participation et de les intégrer au processus de reprise économique et sociale pour assurer la durabilité et le caractère inclusif de ce processus.

Pendant les périodes soumises à des mesures de confinement et de restriction des déplacements, les cas de violence domestique et d’abus sexuels ont augmenté de façon spectaculaire, tandis que la participation des femmes au marché du travail a diminué plus rapidement que celle des hommes. C’est pourquoi **la protection et la promotion des droits fondamentaux des femmes** doivent être au cœur de nos efforts communs. La participation des femmes au marché du travail, les services d’aide aux familles et la promotion des rôles de direction pour les femmes dans l’économie et la société doivent être des thèmes prioritaires des programmes de relance, qui doivent être conçus avec la pleine participation des femmes au processus décisionnel. Il est également essentiel de continuer à travailler à **la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée** afin que les femmes ne soient pas obligées de choisir entre la famille et le travail, en renonçant, dans de nombreux cas, à leur propre indépendance financière.

1. La protection et la promotion des **droits fondamentaux des femmes** ont figuré en bonne place dans les priorités de la Présidence italienne, comme en témoigne le nombre important de conférences organisées et d’activités menées à ce sujet au cours de ce semestre.

Le 25 novembre 2021, à l’occasion de la Journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes, la ministre italienne de l’Égalité des chances, Mme Elena Bonetti, a participé à la réunion à haut niveau de la Commission pour l’égalité de genre. Cette réunion a été consacrée à la violence à l’égard des femmes et à la violence domestique dans le cadre de la Convention d’Istanbul, qui est l’instrument international le plus avancé dans ce domaine. À cette occasion, un appel fort a été lancé en faveur de la nécessité d’agir sur le lien direct entre l’autonomisation des femmes et la prévention de la violence à leur égard, y compris la « violence économique », dans le contexte du plaidoyer international sur ce thème. Une déclaration commune a été publiée pour célébrer le 10e anniversaire de l’ouverture à la signature de la Convention d’Istanbul.

À l’occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2022, le ministre Luigi Di Maio, Président du Comité des Ministres, a fait une déclaration réaffirmant l’engagement de l’Italie à protéger les droits des femmes, l’égalité entre les femmes et les hommes et l’autonomisation des femmes et à combattre toutes les formes de discrimination et la violence fondée sur le genre. Il a également exprimé sa solidarité avec les femmes qui, partout dans le monde, ont fait entendre avec vigueur leur opposition à l’agression militaire injustifiée de l’Ukraine.

Le 15 mars 2022, en marge de la 66e session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme, une conférence en ligne intitulée « L’éducation dans les STEM comme tremplin vers des politiques de changement climatique transformatives du point de vue du genre » a été organisée conjointement par le Conseil de l’Europe et la Présidence italienne du Comité des Ministres, représentée par la Ministre pour l’Egalité des chances et la Famille, Elena Bonetti, et avec le parrainage de l’Autriche, du Royaume-Uni et de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture. Cette conférence a soulevé la question de la prise en compte de la thématique hommes-femmes et d’une approche équilibrée de cette question dans la science, la recherche et l’innovation.

Le 12 avril 2022, une conférence à haut niveau de la Présidence italienne du Comité des Ministres, intitulée « L’équilibre entre vie professionnelle et vie privée comme levier pour l’autonomisation des femmes et la promotion de l’égalité entre les femmes et les hommes », s’est tenue à Rome. Coorganisée par la Ministre italienne pour l’Égalité des chances et la Famille, le ministère italien des Affaires étrangères et le Conseil de l’Europe, cette conférence a été l’occasion d’un débat sur les mesures visant à concilier vie privée et vie professionnelle et à prévenir la discrimination entre les femmes et les hommes. Elle s’est attachée à rechercher les moyens qui pourraient permettre d’arriver à un meilleur partage des responsabilités familiales et à une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Cette manifestation, à laquelle ont également assisté le ministre italien du Travail et des Affaires sociales, M. Andrea Orlando, et d’autres représentants de niveau ministériel des États membres du Conseil de l’Europe, était présidée par la ministre italienne pour l’Égalité des chances et la Famille, Mme Elena Bonetti.

Les 17 et 18 mai 2022, la réunion des correspondants permanents du Groupe Pompidou, avec une session spéciale consacrée aux « drogues du viol » et aux violences sexuelles à l’égard des femmes, s’est tenue à Rome**.**

1. La promotion et la protection des **droits des enfants et des adolescents** constituent un pilier fondamental du système international des droits de l’homme et une priorité essentielle de la politique étrangère de l’Italie. S’appuyant sur ses priorités dans ce domaine, la Présidence italienne s’est efforcée d’accroître le niveau de protection des mineurs dans le cadre paneuropéen et international, en promouvant également le rôle crucial de l’éducation en tant que principal moyen de favoriser la participation et l’engagement des jeunes dans le débat public sur la paix, les droits de l’homme, l’État de droit et la démocratie.

Le 21 mars 2022, la Présidence italienne du Comité des Ministres a apporté son soutien au secteur Jeunesse du Conseil de l’Europe pour l’organisation d’un évènement de lancement de la campagne « La démocratie ici, la démocratie maintenant », dont le but est de contribuer au renforcement de la démocratie par la participation des jeunes.

Le 23 mars 2022, toujours dans le cadre de la Présidence italienne, un projet de « RéGénération scolaire » a été lancé afin d’examiner les moyens de régénérer la fonction éducative de l’école en mettant l’accent sur les principes du développement durable et respectueux de l’environnement. La Présidence italienne était représentée par le Sous-secrétaire d’État italien aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, M. Benedetto Della Vedova.

Le 30 mars 2022, l’Institut national italien pour la santé, la migration et la pauvreté et le Bureau de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale du Conseil de l’Europe sur les migrations et les réfugiés ont coorganisé un évènement dont le thème était « Évaluation de l’âge des enfants migrants non accompagnés : Promouvoir une approche multidisciplinaire et axée sur les droits de l’homme ».

Le 7 avril 2022, la nouvelle Stratégie du Conseil de l’Europe pour les droits des enfants et des adolescents pour la période 2022-2027 – « Les droits de l’enfant en action : poursuivre la mise en œuvre et innover ensemble » – a été officiellement lancée lors de la conférence à haut niveau organisée à Rome et intitulée « Au-delà de l’horizon : une nouvelle ère pour les droits de l’enfant ». Cette stratégie expose les buts et priorités du Conseil de l’Europe et de ses États membres afin de protéger les droits de l’enfant et faire de ces droits une réalité pour tous les enfants en intervenant dans six domaines d’action prioritaire. La conférence et la cérémonie de lancement ont été inaugurées par la ministre italienne pour l’Égalité des chances et la Famille, Mme Elena Bonetti, la Secrétaire Générale, Mme Marija Pejčinović Burić, et le Sous-secrétaire d’État aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, M. Benedetto Della Vedova.

Le Forum de la jeunesse de Turin sur « L’éducation aux droits de l’homme et à la citoyenneté démocratique du Conseil de l’Europe dans l’après-pandémie », organisé par le Gouvernement italien et les secteurs de l’éducation de l’éducation et de la jeunesse du Conseil de l’Europe, en coopération avec Amnesty International, la Ville de Turin, le Conseil national de la jeunesse italien et le Forum européen de la jeunesse s’est tenu du 10 au 14 avril 2022. Il a été consacré principalement à l’examen quinquennal de la mise en œuvre de la Charte sur l’éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l’homme et a mis en évidence le rôle essentiel du Conseil de l’Europe dans la promotion de ces valeurs centrales. Un message vidéo du ministre italien des Affaires étrangères et président du Comité des Ministres, M. Luigi Di Maio, a été diffusé en ouverture de la conférence.

Le 22 avril 2022, la Présidence italienne du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe et la Présidence française du Conseil de l’Union européenne ont coorganisé une table ronde en ligne sur la Convention de Lanzarote, qui a mis en avant la portée paneuropéenne de cet instrument conventionnel dans la protection des enfants contre l’exploitation et les abus sexuels.

1. L’engagement traditionnel de l’Italie dans la lutte contre toutes les formes de discrimination s’est exprimé dans une priorité claire de sa présidence.

Du 15 au 18 mars 2022, l’Italie a accueilli à Rome la cinquième réunion du Comité directeur sur l’anti‑discrimination, la diversité et l’inclusion (CDADI). Le 17 mars 2022, dans le cadre de la réunion du CDADI, un évènement à haut niveau sur la promotion de l’égalité, la lutte contre la discrimination et la protection des groupes vulnérables a été inauguré par le Sous-secrétaire d’État italien aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale M. Benedetto Della Vedova. À la suite de cette conférence, le CDADI a adopté une recommandation sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l’intégration interculturelle. Le 18 mars 2022 a également eu lieu à Rome la réunion des personnes de contact LGBT.

1. **Construire un avenir centré sur les personnes**

La Présidence italienne s’est engagée dans la revitalisation des principes fondateurs du Conseil de l’Europe en se tournant vers l’avenir, s’attachant à construire un avenir centré sur l’humain, dans lequel les technologies et la science sont mises au service des besoins des personnes dans le plein respect de leur dignité et de leurs droits inaliénables.

1. Le Conseil de l’Europe a toujours été à l’avant-garde en se posant en fervent défenseur d’un **usage sûr d’internet** et la Présidence italienne a relevé le défi en faisant de cette question l’une des priorités.

Le 28 janvier, à l’occasion de la Journée de la protection des données, qui commémore l’ouverture à la signature de la Convention du Conseil de l’Europe sur la protection des données, le 28 janvier 1981, la Présidence italienne a organisé une conférence à Strasbourg pour examiner la capacité potentielle de sa version modernisée, la « Convention 108+ », à devenir une norme mondiale sur le respect de la vie privée. À cette occasion une déclaration a été adoptée laquelle souligne qu’il est nécessaire que les Parties qui ne l’ont pas encore fait ratifient le protocole d’amendement à cette convention.

Le 12 mai 2022, le Deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité a été ouvert à la signature au Conseil de l’Europe, à Strasbourg, France, dans le cadre d’une conférence internationale sur le renforcement de la coopération internationale et de la divulgation de preuves électroniques, organisée conjointement par le Conseil de l’Europe et la Présidence italienne. Cet évènement s’est déroulé en présence de la ministre italienne de la Justice, Mme Marta Cartabia.

1. S’appuyant sur les travaux menés par les précédentes présidences, la Présidence italienne a jugé qu’il était d’une importance stratégique de continuer à s’intéresser à l’impact de la conception, de l’utilisation et du développement de l’intelligence artificielle (IA) sur les normes du Conseil de l’Europe relatives aux droits de l’homme, à la démocratie et à l’État de droit.

Le 4 avril 2022, une conférence à haut niveau sur l’impact de l’intelligence artificielle sur les droits de l’homme, la démocratie et l’État de droit, coorganisée par la Présidence italienne et le Conseil de l’Europe, a eu lieu à Rome. Cette conférence, ouverte par le Sous-secrétaire d’État italien aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, M. Benedetto Della Vedova, a été suivie de la réunion inaugurale du Comité du Conseil de l’Europe sur l’intelligence artificielle (CAI), chargé par le Comité des Ministres d’élaborer un instrument juridique approprié sur le développement, la conception et l’application de l’intelligence artificielle sur la base des normes du Conseil de l’Europe relatives aux droits de l’homme, à la démocratie et à l’État de droit et propice à l’innovation.

1. La pandémie a confirmé **l’importance de la science et de la recherche** comme source fiable de données pour orienter les processus décisionnels et soutenir l’action et les politiques des gouvernements démocratiques. La Présidence italienne a inclus dans ses priorités la promotion de l’objectif visant à **renforcer la démocratie par la science**. Un évènement intitulé « Les citoyens et la science comme outil pour renforcer la démocratie » a eu lieu à Rome, le 6 avril 2022, en présence de la ministre italienne des Universités et de la Recherche, Mme Maria Cristina Messa, et du Sous-secrétaire d’État italien aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, M. Benedetto Della Vedova.
2. Dans le droit fil de son objectif visant à développer une vision de l’avenir de la communauté du Conseil de l’Europe « centrée sur les personnes », la Présidence italienne a inscrit au nombre de ses priorités la nécessité de réaffirmer **la fonction de la punition à la fois comme moment de réhabilitation du délinquant et de réparation pour la victime**. Elle a également soutenu l’importance de l’État de droit et de **l’indépendance du pouvoir judiciaire** comme base d’une démocratie efficace et de la protection des droits de l’homme et des libertés fondamentales.

Les 13 et 14 décembre 2021, la Présidence italienne a organisé à Venise une Conférence des ministres de la Justice sur le thème « Criminalité et justice pénale – Le rôle de la justice restaurative en Europe ». Cette conférence, présidée par la ministre italienne de la Justice, Marta Cartabia et à laquelle ont assisté quarante délégations nationales, a donné lieu à une discussion sur les moyens de faire avancer le débat sur la justice restaurative en matière pénale au sein du Conseil de l’Europe, le but étant d’arriver à la généralisation de la pleine application de la Recommandation CM/Rec(2018)8. L’un des résultats importants de cette conférence a été la signature de la Déclaration de Venise, document conjoint visant à stimuler les politiques visant une diffusion plus large de la justice restaurative, dont l’accès « devrait être un objectif des autorités nationales », selon les termes de la déclaration.

Les 17 et 28 mars 2022, dans le cadre de la Présidence italienne, la Commission européenne pour l’efficacité de la justice (CEPEJ) a organisé, en collaboration avec l’université de Pise, une réunion conjointe de ses groupes de travail sur la qualité de la justice (CEPEJ-GT-QUAL) et sur la cyberjustice et l’intelligence artificielle (CEPEJ-GT-CYBERJUST).

Les 21 et 22 mars 2022, une table ronde internationale sur le thème « Façonner les conseils judiciaires pour relever les défis contemporains », coorganisée par la Commission de Venise et l’université de Rome La Sapienza, a eu lieu à Rome, en présence du Sous-secrétaire d’État italien aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, M. Benedetto Della Vedova.

Les 5 et 6 mai 2022, la conférence européenne des procureurs du Conseil de l’Europe « Les procureurs entre indépendance et responsabilité » a eu lieu à Palerme. Organisée conjointement par le Bureau du Procureur général de la Cour suprême de cassation, le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et le ministre italien de la Justice, en coopération avec le Conseil de l’Europe, elle a été consacrée à l’indépendance et à la responsabilité du procureur général dans le contexte de la protection des droits individuels, aux défis communs en matière de protection des droits de l’homme et à la coopération judiciaire dans le cadre des enquêtes sur la criminalité transnationale, en particulier dans le cas des infractions relatives à l’environnement et à celles commises au moyen des technologies de l’information. La session finale de la conférence s’est déroulée dans l’Aula Bunker de la prison d’Ucciardone, en commémoration des juges Giovanni Falcone, Francesca Morvillo et Paolo Borsellino, en présence du Président de la République, M. Sergio Mattarella, de la ministre de l’Intérieur, Mme Luciana Lamorgese, de la ministre de la Justice, Mme Marta Cartabia, du Sous-secrétaire d’État italien aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, M. Benedetto Della Vedova, et de la Secrétaire Générale du Conseil de l’Europe, Mme Marija Pejčinović Burić.

Le 12 mai 2022, le Deuxième Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l’Europe sur la cybercriminalité (Convention de Budapest), qui avait été adopté par le Comité des Ministres le 17 novembre 2021, et dont le but est de renforcer la coopération et la divulgation de preuves électroniques, a été ouvert à la signature à l’occasion d’une conférence internationale organisée à Strasbourg par la Présidence italienne du Comité des Ministres. Le Protocole a été signé par 22 États, dont 17 États membres et 5 États non-membres. La ministre italienne de la Justice, Mme Marta Cartabia, y a apposé la première signature en sa qualité de présidente en exercice.

**Annexe**

**Chronologie des activités organisées par la Présidence italienne**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **2021** |   |   |
| **17** | **novembre** | Strasbourg | Comité des Ministres – transfert et début de la Présidence italienne, en présence du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, M. Luigi Di Maio |
| **18** | **novembre** | en ligne | Cérémonie à l’occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l’exploitation et les abus sexuels |
| **25** | **novembre** | Strasbourg | Participation de la ministre de l’Égalité des chances, Mme Elena Bonetti, à la réunion de haut niveau de la Commission pour l’égalité de genre et à la célébration de la Journée internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des femmes |
| **25-26** | **novembre** | Rome | Bureau et Commission permanente de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe (APCE) |
| **6-7** | **décembre** | Rome | Conférence sur l’intégrité dans le sport |
| **10**  | **décembre** | Rome | Prix CIDU pour les droits de l’homme |
| **13-14** | **décembre** | Venise | Conférence des ministres de la Justice sur le thème « Criminalité et justice pénale - Le rôle de la justice restaurative en Europe » |
|  | **2022** |  |  |
| **24-28** | **janvier** | Strasbourg | Première partie de session de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe (APCE) |
| **3** | **février** | Vienne | Présentation des priorités de la Présidence au Conseil permanent de l’OSCE |
| **22** | **février** | en ligne | Conférence sur la résilience sociale et l’équité dans la santé |
| **23** | **février** | Rome | Remise du prix du concours des étudiants « Le semestre de la Présidence italienne du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe »  |
| **15-18** | **mars** | Rome | CDADI (Comité directeur sur l’anti-discrimination, la diversité et l’inclusion) réunion plénière, précédée d’une réunion institutionnelle de haut niveau |
| **15** | **mars** | New York | Événement parallèle à l’occasion de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme |
| **16-18** | **mars** | en ligne/ Florence | Cours d’éthique judiciaire |
| **17-18** | **mars** | Pise  | Réunion sur la « qualité de la justice » (CEPEJ-GT-QUAL) et sur la « cyberjustice » (CEPEJ-GT-CYBERJUST) de la Commission européenne pour l’efficacité de la justice |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **18** | **mars** | Rome | Réunion des personnes de contact LGBT |
| **21-22** | **mars** | Rome | Table ronde internationale « Façonner les conseils judiciaires pour relever les défis contemporains » |
| **23** | **mars** | Rome | Événement « RéGénération scolaire » sur l’éducation à la durabilité environnementale dans les écoles |
| **22-24** | **mars** | Strasbourg | Participation de la ministre des Affaires régionales et de l’Autonomie, Maria Stella Gelmini, à la 41e session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux |
| **28** | **mars** | Rome | Événement sur le thème « Les entreprises et les droits de l’homme » |
| **30** | **mars** | Rome | Événement sur une approche multidisciplinaire pour l’évaluation de l’âge des enfants migrants non accompagnés |
| **1er** | **avril** | Strasbourg | Conférence ministérielle « Créer notre avenir : la créativité et le patrimoine culturel en tant que ressources stratégiques pour une Europe diversifiée et démocratique » |
| **4-6** | **avril** | Rome | Événement de haut niveau sur l’impact de l’intelligence artificielle sur les droits de l’homme et réunion du CAI (Comité sur l’intelligence artificielle) |
| **6**  | **avril** | Rome | Événement « Les citoyens et la science comme outil pour renforcer la démocratie » |
| **7-8** | **avril** | Rome | Lancement de la nouvelle stratégie du Conseil de l’Europe sur les droits des enfants et des adolescents. |
| **10-14** | **avril** | Turin | Forum Jeunesse « L’éducation aux droits de l’homme et à la citoyenneté démocratique du Conseil de l’Europe dans l’après-pandémie » |
| **11** | **avril** | Venise | Conférence nationale pour la promotion du projet ELoGE (Label européen d’excellence en matière de gouvernance), Italie |
| **12** | **avril** | Rome | Réunion de haut niveau sur l’équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans la perspective de l’autonomisation des femmes |
| **22**  | **avril** | en ligne | La Convention de Lanzarote : un instrument paneuropéen pour protéger nos enfants contre l’exploitation et les abus sexuels (coorganisé avec la Présidence française du Conseil de l’Union européenne) |
| **22** | **avril** | Rome | *Lectio Magistralis* du Président de la Cour européenne des droits de l’homme, Robert Spano |
| **25-29** | **avril** | Strasbourg | Deuxième partie de session de l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe (APCE) |
| **2** | **mai** | Strasbourg | Dialogue interreligieux sur la religion et la paix, la religion et les droits de l’homme  |
| **5-6**  | **mai** | Palerme | Réunion des procureurs généraux du Conseil de l’Europe « Les procureurs entre indépendance et responsabilité » |
| **12-13** | **mai** | Strasbourg | Conférence au format « Octopus » sur la Convention sur la cybercriminalité et ouverture à la signature du deuxième Protocole additionnel à la Convention de Budapest |
| **17-18** | **mai** | Rome | Réunion des correspondants permanents du Groupe Pompidou, avec une session spéciale sur les « drogues du viol » et les violences sexuelles à l’égard des femmes |
| **20**  | **mai** | Turin  | Comité des Ministres au niveau ministériel |